

**Complément d'avis n°2023/05
relatif à l'accréditation de
l'École nationale supérieure d'ingénieurs du Mans
de l'université du Mans
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Prolongation d'un an de l'accréditation pour le diplôme suivant :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs du Mans de l'université du Mans, spécialité informatique, en formation initiale sous statut d'apprenti

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte favorablement de la prolongation d'un an de l'accréditation de la formation susmentionnée jusqu'à l'année universitaire 2026-2027.

Délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 16 mai 2023.



La présidente,
Elisabeth CREPON